

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Communauté de Communes du Bocage Mayennais

CONTEXTE

Le SCoT du Bocage Mayennais a été approuvé en conseil communautaire le 17 avril 2019. Il couvre le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais associant 27 communes et compte 18 671 habitants.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIFS DE L'ACTION

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais souhaite renouer avec une dynamique démographique positive à l'horizon 2035. En effet, plusieurs indicateurs sont pris en compte dans cette projection démographique : la hausse des emplois agricoles, la poursuite de l'installation de jeunes citadins (ruralité nouvelle), la dilatation des aires urbaines ou encore le maintien du développement économique.

Cette projection démographique sera également atteinte grâce au concours de l'ensemble des autorités publiques : Département, Région et organismes partenariaux. C'est l'ensemble des actions transversales et concomitantes qui participera à renouer avec un développement démographique positif.

Parmi les défis à relever à l'avenir, l'accompagnement du vieillissement de la population est inscrit comme une priorité.

Cet enjeu doit être mis en relation avec les objectifs de revitalisation des centres-bourgs ou encore de lutte contre la vacance.

Dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le SCoT définit ainsi différents objectifs en matière d'habitat :

– **Accompagner les évolutions sociodémographiques de l'intercommunalité**

La Communauté de Communes projette de construire et remettre sur le marché (logements vacants et résidences secondaires) en moyenne 100 logements par an.

L'attractivité résidentielle du Bocage Mayennais est donc un enjeu primordial. Les formes urbaines et les modes d'urbanisation devront répondre aux attentes des populations actuelles et futures.

– **Faciliter les parcours résidentiels :**

La Communauté de Communes souhaite diversifier son offre. Il s'agit de répondre à l'ensemble des besoins des ménages quels que soit leur taille, leur revenu ou encore leur parcours de vie (personne seule, famille recomposée, famille monoparentale, personne âgée, etc.).

A cet effet, le projet de territoire vise à proposer :

- Des logements de tailles et de gammes différentes.
- Des logements correspondant aux attentes des habitants actuels et futurs, tout en participant à limiter la consommation d'espace agricole et naturel.
- Des logements locatifs de différentes catégories.
- Des logements remis sur le marché grâce à une politique de lutte contre la vacance.